



**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 22 - SEPTEMBRE 2022**

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2022

PREFECTURE MARITIME de la MEDITERRANEE
-BCRM de TOULON

SOMMAIRE

PREFECTURE MARITIME de la MEDITERRANEE

BCRM de TOULON

Arrêté interpréfectoral (Pyrénées-Orientales et Aude) portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale de l'Aude :

- M. Nicolas MAIRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Recueil des actes administratifs
spécial n°22 du 29 septembre 2022
(Aude)



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Recueil des actes administratifs
N° DDTMSML/2022272-0001
du 29 septembre 2022

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
portant délégation de l'exercice de la présidence
de la commission nautique locale de l'Aude

T. ABROGÉ : arrêté interpréfectoral n° 208/2022 du 1^{er} juillet 2022 (RAA préfecture maritime de la Méditerranée).

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Le préfet de l'Aude,

Vu le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination monsieur Thierry Bonnier préfet de l'Aude ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination du vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi préfet Maritime de la Méditerranée ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur du 10 juin 2022 portant nomination de monsieur Nicolas Maire, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales.

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°86-606 du 14 mars 1986 susvisé, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de l'Aude est délégué à monsieur Nicolas Maire, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Nicolas Maire, reçoivent délégation pour exercer la présidence définie à l'article 1 :

- monsieur Pierre-Luc Lecompte, chef du service mer et littoral à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;
- madame Léna Miraux, adjointe au chef du service mer et littoral à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;
- madame Isabelle Rochet, cheffe de l'unité gestion du littoral du service mer et littoral à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales.

Article 3

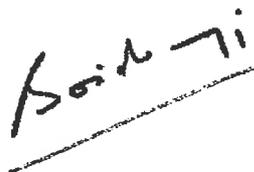
Le présent arrêté interpréfectoral abroge et remplace l'arrêté interpréfectoral n° 208/2022 du 1^{er} juillet 2022 (RAA préfecture maritime de la Méditerranée).

Article 4

Les directeurs départementaux des territoires et de la mer de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée et de la préfecture de l'Aude.

Le **25 AOUT 2022**

Le préfet Maritime de la Méditerranée,



Le vice-amiral d'escadre
Gilles Boidevezi

Le **29 SEP. 2022**

Le préfet de l'Aude,



Thierry Bonnier

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. et Mme les maires des communes du littoral de l'Aude :
 - Bages (11100)
 - Fleury d'Aude (11560)
 - Fitou (11510)
 - Gruissan (11430)
 - La Palme (11480)
 - Leucate (11370)
 - Narbonne (11108)
 - Peyriac-de-Mer (11440)
 - Port-La Nouvelle (11210)
 - Sigean (11130)

COPIES :

- M. le président de la grande commission nautique
- Shom
- AEM/PADEM/RM
- Archives.